

Sarah LEGRAIN - Députée de Paris LFI NFP de Paris 19e
Danièle OBONO - Députée de Paris LFI NFP de Paris 18e et 19e

Marc GUILLAUME
Préfet de Région
Préfecture de la région Ile-de-France
5 rue Leblanc, 75015 Paris

Paris, le 27 juin 2025

Objet : non-reconduction du dispositif lycéen et mise à la rue de 10 jeunes

Copie à : Juliette BENETTI, rectrice de l'académie de Paris
Anne HIDALGO, maire de Paris

Monsieur le Préfet de région,

Il y a quelques semaines, nous vous interpellions au sujet de la non-reconduction du dispositif « jeunes lycéens » et sur ses conséquences désastreuses pour ces jeunes actuellement en formation. Aujourd'hui, nous sommes de nouveau alerté-es par les associations et professeur-es qui les soutiennent au sujet de l'expulsion imminente de 10 d'entre elles et eux suivi-es par l'association Aurore.

Ces jeunes ont en effet récemment appris par courriel la fin de leur prise en charge et la demande explicite de quitter leur logement d'ici au 30 juin prochain. Or, aucune solution sérieuse ne leur a été proposée pour leur permettre de finir leur formation dans des conditions dignes.

Les seules propositions qui leur sont faites sont de rejoindre des SAS d'accueil temporaire ou des centres d'accueil et d'examen de la situation (CAES) hors région parisienne. Ces fausses solutions sont en vérité de véritables impasses pour ces jeunes. D'une part, cet éloignement de Paris est synonyme de perte de leur scolarisation, d'obtention de leur diplôme et de leur demande de titre de séjour réalisées sur Paris. D'autre part, ces structures gèrent en particulier des familles ou des demandeurs d'asile. Elles ne sont absolument pas outillées pour assurer le suivi de jeunes scolarisés.

Par cette décision, c'est en réalité la promesse de la rue que vous faites à ces jeunes. En ce qui concerne les mineur-es, les priver d'hébergement et de droits est tout simplement contraire à la Convention des droits de l'enfant dont la France est signataire. Pour ce qui est de celles et ceux qui sont devenu-es majeur-es, les empêcher de finir un cursus dans lequel ils ont été inscrits et accompagnés est un absolu non-sens.

Aussi, nous joignons nos voix à celles des nombreuses associations, organisations syndicales ou professionnelles, qui demandent à ce qu'une solution digne soit apportée à ces jeunes pour terminer leur formation dans de bonnes conditions.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, monsieur le Préfet, l'expression de nos sincères salutations.

Sarah LEGRAIN



Danièle OBONO

